

Tout savoir sur le **Taux AT/MP**

Retrouvez nos 6 articles sur le sujet du Taux AT/MP.

SORECO

Agenda

Introduction	01
Taux AT/MP : un enjeu crucial pour les entreprises	02
Comprendre le compte AT/MP	03
Cotisation AT/MP : comment le maîtriser au mieux ?	05
5 leviers concrets à activer pour mieux gérer son taux AT/MP	06
Contester son taux de cotisation AT/MP ? Mode d'emploi	08
Taux AT/MP : ces 3 erreurs qui font grimper vos cotisations	10

Introduction

SORECO

c'est :

+10 ans

d'expérience

dans l'optimisation de processus RH

+650 clients

accompagnés

sur l'année 2024

+25 M€

économisés par nos clients

cette année

+70 experts

spécialisés

dans les RH, Paie et Taux AT/MP

Depuis plus de 10 ans, Soreco accompagne tout type d'entreprise dans la recherche d'économies, la gestion de la paie et l'optimisation des processus RH.

Aujourd'hui, le cabinet s'impose comme un expert reconnu en matière de taux AT/MP, avec une maîtrise approfondie des mécanismes de cotisation, des leviers d'optimisation et des démarches de contestation.

Dans ce livre blanc, vous trouverez nos 6 articles sur le taux AT/MP.

Bonne lecture !



Taux AT/MP: un enjeu crucial pour les entreprises

Qu'est-ce que le Taux AT/MP ?

Le taux AT/MP est un pourcentage appliqué sur les salaires bruts des employés, déterminé par la Sécurité Sociale. Il reflète le risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles au sein de votre entreprise.

Un taux plus élevé indique un plus grand risque, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires pour l'employeur.

Comprendre les implications de ce taux est essentiel pour mieux gérer les finances de l'entreprise.



Comment est-il calculé ?

Le calcul du taux AT/MP repose sur plusieurs éléments :

- L'historique des sinistres : Un état des accidents survenus dans votre entreprise au cours des dernières années est réalisé.
- La taille de l'entreprise : Plus une entreprise est grande, plus elle a un historique de sinistres important, ce qui peut influencer le taux.
- Le secteur d'activité : Certaines industries sont plus exposées aux risques d'accidents, ce qui impacte également le taux.



Les enjeux du Taux AT/MP pour votre entreprise

Un taux élevé peut peser lourdement sur votre budget. En effet, il est crucial de mettre en place une gestion proactive des risques.

En réduisant le nombre d'accidents du travail, vous pouvez non seulement abaisser votre taux, mais également améliorer le bien-être de vos employés et la productivité générale de votre entreprise.

[En savoir +](#)

Comprendre le compte AT/MP



Qu'est-ce que le compte AT/MP ?

Le compte AT/MP (Accidents du Travail et Maladies Professionnelles) est un dispositif mis en place par la Sécurité sociale pour suivre et calculer les cotisations des entreprises liées aux risques professionnels.

Il permet aux employeurs d'accéder aux données concernant les sinistres survenus dans leur structure. Il leur est primordial de le comprendre pour ajuster leur politique de prévention en conséquence.

Pourquoi s'y intéresser ?

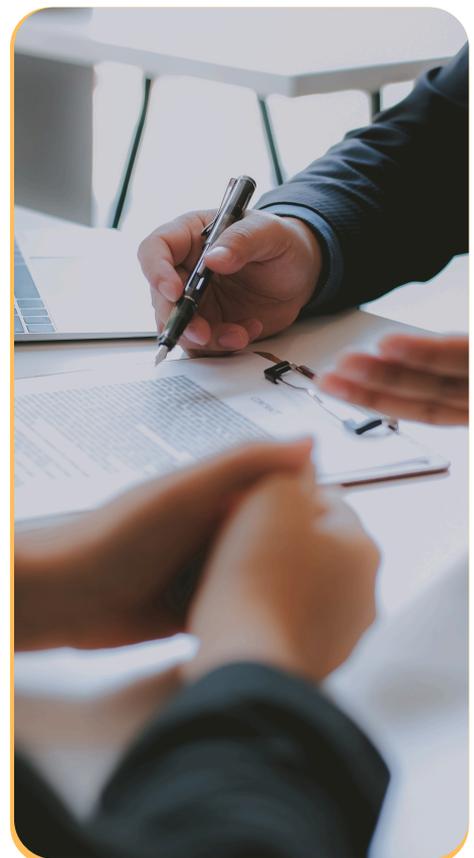
La bonne gestion du compte AT MP est un enjeu majeur pour les entreprises. Il a notamment un réel impact financier sur cette dernière.

Une mauvaise gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles peut en effet entraîner des cotisations plus élevées.

À l'inverse, une maîtrise efficace des risques professionnels permet d'optimiser les coûts et d'améliorer les conditions de travail de vos employés.

Les principaux enjeux pour les entreprises

- *Maîtrise des coûts* : Le taux de cotisation AT/MP est calculé en fonction du nombre d'accidents et de maladies déclarés ainsi que de leur gravité.
- *Responsabilité sociale et image de l'entreprise* : Une entreprise soucieuse de la sécurité de ses employés renforce son attractivité et son engagement en terme de responsabilité sociale.
- *Conformité réglementaire* : Un suivi précis du compte AT/MP permet d'éviter des sanctions en cas de contrôle et de garantir le respect des obligations légales.
- *Amélioration de la prévention des risques* : Une analyse détaillée des accidents permet d'identifier les causes récurrentes et de mettre en place des actions correctrices.



Comment optimiser la gestion du compte AT/MP ?

- **Consulter et analyser les données**

Les entreprises peuvent consulter leur compte AT/MP via le site net-entreprises.fr. Cette interface permet de visualiser les taux de cotisation appliqués et d'obtenir un historique des sinistres.

Une analyse régulière des données permet d'anticiper les évolutions et de mettre en place des mesures correctrices.

- **Mettre en place une politique de prévention efficace**

Pour optimiser votre taux AT/MP, vous devez absolument travailler à la mise en place de politiques de prévention. Cela passe par :

- *Former et sensibiliser les employés* : La formation aux bonnes pratiques de sécurité réduit significativement les risques d'accidents.
- *Améliorer les conditions de travail* : L'ergonomie des postes de travail et l'adaptation des équipements sont essentielles pour limiter les risques professionnels.
- *Mettre en place un suivi médical adapté* : Un suivi régulier de la santé des employés permet d'anticiper d'éventuelles maladies professionnelles.

- **Contester une décision en cas de besoin**

En cas d'erreur dans l'attribution d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, l'entreprise peut contester la décision. Une bonne connaissance du processus de recours est essentielle pour éviter des cotisations injustement majorées.

En conclusion

Le compte AT/MP est un outil stratégique pour les chefs d'entreprise et les responsables RH. Une gestion proactive permet non seulement d'**optimiser les coûts liés aux risques professionnels**, mais aussi d'améliorer la qualité de vie au travail et la performance globale de l'entreprise.

Une analyse régulière et une politique de prévention efficace sont les clés pour maîtriser cet enjeu.



Cotisation AT/MP: Comment la maîtriser au mieux ?

Définition de la cotisation AT/MP

La cotisation AT/MP est calculée sur la base du taux AT/MP et des salaires versés.

Elle vise à financer les prestations liées aux accidents et maladies du travail. La cotisation peut varier en fonction des fluctuations du taux AT/MP.



Comment réduire votre cotisation AT/MP ?

- Mise en place de formations :

En formant vos employés sur les pratiques de sécurité, vous pouvez réduire significativement le risque d'accidents.

- Audits réguliers de sécurité :

Identifier et corriger les risques potentiels dans votre environnement de travail est essentiel pour prévenir les accidents.

- Suivi des arrêts de travail :

Analyser les causes des arrêts de travail peut vous aider à prendre des mesures pour réduire les durées d'absence.



L'importance d'un suivi régulier

Un suivi régulier des accidents et des déclarations permet d'anticiper les fluctuations de votre cotisation.

En tenant un registre des incidents et en analysant les tendances, vous pouvez ajuster vos stratégies de prévention et, par conséquent, maîtriser vos coûts.

[En savoir +](#)

5 leviers concrets à activer pour mieux gérer son taux AT/MP

Le taux AT/MP est un indicateur souvent sous-estimé, et pourtant, il pèse lourd dans les charges sociales des entreprises. En effet, il reflète les risques liés aux accidents du travail (AT) et aux maladies professionnelles (MP), et il peut coûter plusieurs milliers d'euros chaque année.

Mais saviez-vous qu'il n'est pas figé et qu'il existe des actions pour tenter de limiter votre taux AT/MP ?

Voici cinq actions à mettre en place rapidement pour le faire baisser durablement.

5 leviers pour maîtriser votre taux AT/MP

1. Suivre vos sinistres avec rigueur et régularité

Pour éviter de payer plus que nécessaire, suivez de près les accidents enregistrés sur votre compte AT/MP. Voici ce que vous pouvez faire :

- Vérifiez que les sinistres sont bien attribués à votre entreprise,
- Identifiez les situations répétitives ou à risque,
- Et surtout, conservez une traçabilité claire de chaque déclaration.

Beaucoup d'entreprises découvrent, trop tard, qu'elles ont payé des cotisations sur des sinistres imputés à tort. Un audit de votre compte AT/MP permet d'identifier ces erreurs et parfois, de récupérer des sommes importantes.

2. Construire une vraie stratégie de prévention

Moins d'accidents = un taux plus faible. C'est aussi simple que cela. Mais pour y parvenir, il faut aller plus loin qu'une simple affiche "Attention sol glissant". Commencez par :

- Former régulièrement vos salariés aux bons gestes,
- Repenser certains postes ou outils pour améliorer l'ergonomie,
- Et mettre à jour votre document unique d'évaluation des risques (DUERP).

Ce travail de fond est souvent négligé, alors qu'il constitue un véritable investissement sur le long terme. De plus, cela montre à vos équipes que la sécurité est une priorité.





3. Activer les aides financières disponibles

Beaucoup d'entreprises ignorent qu'elles peuvent bénéficier de subventions ou de dispositifs d'accompagnement pour améliorer leurs conditions de travail.

Par exemple :

- Le programme TMS Pros finance l'achat d'équipements pour prévenir les troubles musculo-squelettiques,
- Les aides Prévention TPE de la CARSAT soutiennent les très petites structures

Autrement dit, vous pouvez financer vos actions de prévention, dans l'optique de limiter au mieux les risques professionnels. A noter que ce n'est pas une action directe.

Votre taux AT/MP ne sera pas automatiquement réduit ou protégé. Toutefois, faire de la prévention permet de limiter au mieux les risques et de tenter de vous protéger de certains accidents notamment. Mieux vaut prévenir que guérir.

4. Impliquer vos représentants du personnel

Le dialogue social est un levier souvent sous-exploité, alors qu'il est précieux pour prévenir les accidents. En impliquant votre CSE ou vos délégués du personnel :

- Vous faites remonter des problèmes concrets du terrain,
- Vous co-construisez des solutions réalistes,
- Et vous obtenez une meilleure adhésion des équipes aux règles de sécurité.

Ce travail collectif permet souvent de détecter des causes d'accidents invisibles à première vue. Et cela renforce la culture de la prévention dans votre entreprise.

5. Contester un taux ou un sinistre mal attribué

Enfin, vous avez le droit de contester votre taux AT/MP si vous constatez une erreur :

- Un accident déclaré par erreur,
- Un effectif mal enregistré,
- Une notification erronée de la CARSAT.

Le délai est court : vous disposez de deux mois pour faire une réclamation.

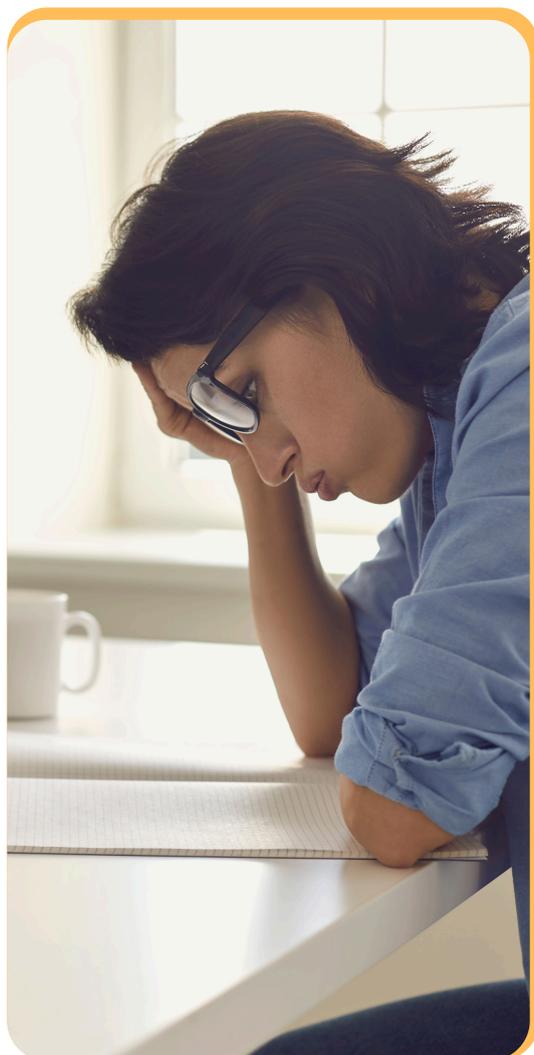
Contester son taux de cotisation AT/MP ?

Mode d'emploi

Chaque début d'année, c'est le même rituel : les entreprises reçoivent leur notification de taux de cotisation AT/MP, ce fameux taux qui détermine combien elles vont payer de cotisation AT/MP.

Mais parfois, le taux affiché interpelle. Trop élevé ? Injustifié ? Vous avez l'impression que quelque chose ne va pas sans savoir précisément quoi ?

Il est tout à fait légitime de s'interroger : ce taux peut, dans certains cas, être contesté. Et il est parfois vivement conseillé d'engager une telle démarche.



De quoi parle-t-on exactement ?

Le taux de cotisation AT/MP est calculé par la CARSAT, selon plusieurs éléments : votre secteur d'activité, le nombre d'accidents ou de maladies pris en charge, la durée des arrêts de travail, et la taille de votre entreprise.

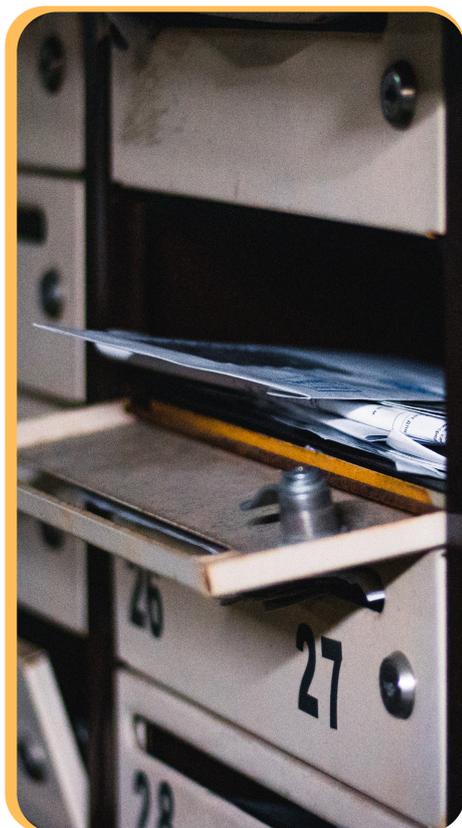
Autrement dit, plus il y a de

sinistres et plus la durée des arrêts est importante, plus le taux augmente. Ce taux influence ensuite directement vos charges sociales. Ce n'est donc pas un simple détail administratif, mais bien un élément qui peut impacter votre trésorerie.

Est-ce qu'il peut y avoir des erreurs ?

Absolument. Et c'est plus fréquent qu'on ne le pense. Il suffit, par exemple, qu'un accident soit rattaché à tort à votre entreprise, qu'un changement d'activité ne soit pas à jour, ou qu'une erreur soit faite dans le calcul des effectifs. Dans tous ces cas-là, ces erreurs faussent votre taux.

Le problème, c'est que beaucoup d'entreprises ne s'en rendent pas compte, ou ne savent pas qu'elles ont la possibilité de faire corriger la situation.



Comment savoir si votre taux est erroné ?

La première chose à faire, c'est d'aller consulter votre compte AT/MP en ligne, sur [Net-entreprises](#). Vous y trouverez le détail de ce qui a été pris en compte : sinistres, code risque, effectif, etc. Si quelque chose vous semble incohérent, ne laissez pas passer. Il ne s'agit pas de chercher la petite bête, mais bien de s'assurer que vous ne payez pas plus que ce que vous devez.

Et si je veux contester, comment ça se passe ?

La loi est claire : vous avez deux mois à compter de la réception de votre notification pour envoyer un recours. Passé ce délai, c'est trop tard.

Il faut commencer par envoyer un courrier à la CARSAT. Si l'organisme rejette votre demande ou ne vous répond pas, vous pouvez saisir la commission de recours amiable. Et en dernier recours, le dossier peut aller jusqu'au tribunal.

Dit comme ça, ça peut sembler un peu lourd. Mais avec un bon accompagnement, la procédure est tout à fait gérable.

Pourquoi se faire accompagner peut tout changer

Contester son taux de cotisation AT/MP, ce n'est pas juste une question de procédure : c'est surtout une question de temps et de précision.

Chez Soreco, on accompagne nos clients dans ce type de démarche.

On vérifie les comptes, on identifie les anomalies, on prépare les recours avec des arguments solides. À la clé ?

Une baisse de taux pour certaines entreprises, un remboursement pour d'autres.

Dans tous les cas, l'enjeu en vaut la peine.



Taux AT/MP : 3 erreurs qui font grimper vos cotisations

Trop d'entreprises ne savent pas comment maîtriser leur taux AT/MP.

Par manque de temps, de suivi ou de connaissances des démarches, certaines erreurs se glissent dans la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Résultat : des sinistres mal gérés, des décisions non contestées, et des cotisations qui explosent.

Voici les trois erreurs les plus fréquentes et comment les éviter.



1. Oublier de formuler des réserves lors de la déclaration d'un accident

C'est l'un des recours les plus simples et pourtant il est souvent oublié.

Lorsqu'un salarié est victime d'un accident du travail, vous avez 10 jours après la déclaration pour émettre ce qu'on appelle des "réserves motivées". De cette façon, cette étape vous permet de signaler un doute, un contexte particulier ou encore une incohérence.

Si vous ne le faites pas, la CPAM traitera le dossier sans contradiction et reconnaîtra, par conséquent, plus facilement le caractère professionnel du sinistre.

Ce que ça implique :

- Le sinistre est pris en charge par l'Assurance Maladie.
- Il est imputé à votre compte employeur.
- Il vient alourdir votre taux AT/MP sur 3 ans minimum.

Notre conseil : mettez en place une procédure claire avec vos équipes RH ou encadrantes pour ne jamais passer à côté de cette étape. Et en cas de doute, mieux vaut formuler des réserves que de s'abstenir.



2. Ne pas contester une décision de la CPAM

Une erreur fréquente est de penser qu'une décision de reconnaissance d'accident du travail est "définitive". En réalité, vous avez le droit, et souvent tout intérêt, de la contester si vous estimez qu'elle est injustifiée.

Le problème, c'est que les délais sont courts, les procédures peu connues et que beaucoup d'entreprises laissent passer l'occasion d'agir.



Ce que vous risquez :

- Un sinistre injustement reconnu comme professionnel.
- Une imputation sur le compte employeur, sans possibilité de retour en arrière.
- Une augmentation directe de vos cotisations, parfois pour un sinistre qui n'aurait pas dû vous être attribué.

3. Ne pas suivre son compte AT/MP régulièrement

Le compte AT/MP est disponible en ligne via [Net-entreprises](#). Il contient toutes les informations liées à vos sinistres, vos taux, vos imputations etc. Pourtant, beaucoup d'entreprises ne le consultent qu'une fois par an, au moment de la réception du taux. À ce stade, vous ne pouvez malheureusement plus contester les décisions de prise de charge.

Les conséquences :

- Vous découvrez vos hausses de cotisations une fois qu'elles sont déjà effectives.
- Vous passez à côté d'erreurs d'imputation qui auraient pu être rectifiées.
- Vous subissez la trajectoire de votre taux, sans marge de manœuvre.

Notre conseil : mettez en place un suivi mensuel de votre compte AT/MP. Cela permet d'identifier rapidement les nouveaux sinistres, de vérifier les codifications, et d'agir dans les délais.

En résumé

On pense souvent que le taux AT/MP est une donnée administrative, figée. En réalité, c'est un indicateur mouvant, qui évolue selon vos déclarations, vos contestations et vos procédures internes.

Un mauvais réflexe, un oubli, ou une négligence peut ainsi se transformer en plusieurs milliers d'euros de cotisations supplémentaires chaque année.

Chez Soreco, nous avons développé une méthode d'accompagnement sur-mesure pour :

- sécuriser vos déclarations d'accidents,
- contester les décisions inexactes ou injustifiées,
- suivre et optimiser votre compte AT/MP dans la durée.



SORECO, le RH autrement

Tout commence en 2015, quand Jean-Marie Charbonnier reprend Soreco avec une idée simple : le conseil RH doit être **utile, humain, terrain** — pas théorique ou déconnecté.

Issu du monde de l'entreprise, il mise sur une approche à l'inverse des cabinets classiques : proximité, clarté, efficacité.

Ses premiers pas ? Dans le secteur du transport, un environnement exigeant, concret, où chaque erreur coûte cher.

C'est là que l'ADN Soreco se forge : **écouter avant de conseiller, s'adapter plutôt que plaquer des modèles.**

Quelques années plus tard, Clément, son fils, rejoint l'aventure. Ensemble, ils co-dirigent Soreco avec la même vision :

*« Faire du RH un levier de confiance,
pas une source de complexité. »*

Aujourd'hui, Soreco accompagne des entreprises de **tous secteurs, partout en France.**

+25M€

économisés
par nos clients
chaque année

+250 000

paies traitées
par an
sur Silae

+650

clients
suivis par nos
différents services

+70

collaborateurs
experts
RH & Paie